



erreur architecte relevés existant

Par **BF2107**, le **23/08/2022** à **15:03**

bonjour, mon architecte commet une erreur de relevé du bâtiment existant lors de la réalisation d'une extension et surélévation sur ce même .Le PC est accordé par la mairie;

Cette erreur permet la création de l'extension mais empêche la surélévation , 2 questions se posent

-peut on évoquer une perte de chance pour les m² perdus

-l'architecte pour s'exonérer de sa responsabilité, peut il se retrancher derrière l'avis favorable de PC délivré par la mairie

merci de vos réponses